

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-6/10

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : WALKER Lionel

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne et approbation de l'avenant à la convention.

L'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne est un acteur privilégié du tourisme et regroupe 34 Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative. Une convention de partenariat d'une durée de trois ans a été signée entre le Département, Seine-et-Marne Tourisme et l'UDOTSI, le 8 juillet 2009 et contractualise des objectifs partagés, prenant en compte les orientations du Schéma départemental du Tourisme, adopté à la Séance du 29 mai 2009. Le Département verse chaque année à l'UDOTSI une subvention de fonctionnement pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Pour 2011, je vous propose l'attribution d'une subvention de 43 400 € et la signature d'un avenant financier permettant son paiement.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention de partenariat entre le Département, Seine-et-Marne Tourisme et l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne, en date du 8 juillet 2009,

VU la délibération du Conseil général du 28 janvier 2011, relative au Budget Tourisme,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

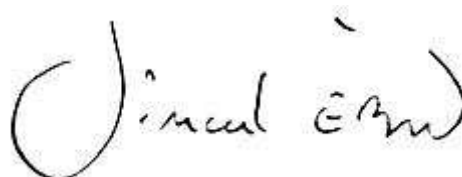
Article 1 : d'attribuer à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne, pour l'exercice 2011, une subvention de fonctionnement d'un montant total de **43 400 €** imputée sur l'opération « Subvention de fonctionnement à l'UDOTSI » de l'Action « Promotion du Tourisme »,

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant financier à la convention de partenariat entre le Département, Seine-et-Marne Tourisme et l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ